

ADI FORMATION

Empruntez le chemin de la réussite

Programme
CYCLE COURT DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

VEILLE ÉCONOMIQUE

Offres d'emploi à consulter :



DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Maîtriser la Méthodologie CREP
- Utiliser de façon adaptée des Appareils de Mesure
- Appréhender les Risques
- Réaliser un Diagnostic Plomb (du repérage à l'édition du rapport)

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Le cadre général du CREP

- Réglementation
- Le Plomb
 - Historique, Utilisations, Composés, Source de contamination, Profession exposées, Dates charnières
- Le contact avec l'organisme
 - La distribution du plomb dans le corps humain
 - Les répercussions

JOUR 2

II. Le Diagnostic Plomb dans les peintures CREP

- Les obligations réglementaires
 - Généralités (principe de modalité et d'utilisation en sécurité de l'analyseur à fluorescence X)
- La Méthodologie
 - Généralités
 - Le Rapport et son croquis
 - L'après diagnostic
- Du repérage à l'Élaboration du Rapport

JOUR 32

III. Etudes de cas

- La Personne Compétente en Radio protection
- Le Stockage
- Le Transport
- En cas D'incident ou d'accident

IV. Etudes de cas

- Maison Individuelle ou Appartement

V. Validation

- Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE ATTESTATIONS DE SURFACES

LOI CARREZ – Loi 96-1107 du 18 Décembre 1996 – Décret 97-532 du 23 Mai 1997 LOI BOUTIN – Loi 2009-323 du 25 Mars 2009 – Article R111-2 du Code de la Construction

DUREE 1/2 journée soit 3h30 - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux réglementaires
- Appréhender les différentes notions de surface dans le Bâti
- Etre en mesure d'effectuer les mesurages
- Utiliser le matériel de mesure de façon adaptée
- Savoir lire un règlement de copropriété
- Connaître les impacts des mesurages lors de la vente ou de la location des biens immobiliers

PÉDAGOGIE

- **MOYENS**
Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
- **MATÉRIEL**
Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION**
Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE**
Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 10/20$
- **SUIVI**
Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Maîtriser les bases de calcul

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

Demi-journée

I. Introduction

- Présentation de la Loi Carrez et Boutin
 - Surface Privative/Surface Habitable (SHAB)
 - Sanctions et risques pour vendeurs et acheteurs
- La Copropriété
 - Le Règlement
 - L'Assemblée Générale

II. Les Mesurages des Surfaces

- Cadre Général
 - Lecture des Plans
 - Les Types Surfaces- SHOB/SHON- Surface Utile
- Techniques de Mesurages
 - Rappels- Volumes et Surfaces
 - Présentation et utilisation du matériel
 - Calculs de Surfaces- Simples et/ou Complexes (Méthode de Triangulation)
 - Travaux Pratiques- Habitation Individuelle/Collectif/Tertiaire
- Les Rapports de Mesurage
 - Méthodologie- Rapport Loi Carrez/Attestation Loi Boutin/ Surface Habitable
 - Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété

III. Validation

- Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 1/2 journée soit 3h30 - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien**OBJECTIFS**

- Savoir quand et comment établir un ERP selon les Articles L125-5 et L 125-6 et Arrêtés R125-23 à 27 du Code de l'Environnement
- Pouvoir localiser les biens sur une carte

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1****Demi-journée****I. Notions essentielles**

- Les Risques Majeurs
 - Définition – Exemples
- La Prévention et la Protection vis-à-vis des Risques Majeurs
- Les Différents Acteurs et Rôles

II. La réglementation

- Contexte Réglementaire
- Synthèse des Dispositions en vigueur

III. La réalisation de l'ERP

- Champ d'Application, le Formulaire CERFA et informations à renseigner
- Types de documents à utiliser pour compléter le CERFA (Arrêtés Préfectoraux, Cartes, etc.)
- Apprendre à localiser les biens sur les cartes
- Savoir remplir l'État des Risques et Pollutions des sols
- La Déclaration des Sinistres

IV. Validation

Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE TERMITES : ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (arrêté du 01/07/2024)

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Acquérir les Méthodologies adaptées à la recherche de Parasites et de Termites
- Préparer la Certification de Personne (Termites)

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 10/20$**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Le cadre général

- Réglementation

II. Le bois

- Dans la Construction de l'Immeuble Bati
- Propriétés Physiques
- Classes de Service et Durabilité
- Reconnaissance et matériau Biodégradable

III. Les insectes

- Familles : Coléoptères- Hyménoptères- Isoptères (Termites)
- Les Insectes à Larves Xylophages et Traitements : ILX de Bois Sec et Traitements- ILX de Bois Frais
- Les insectes nidificateurs
- Les Termites
- Catégories et espèces – localisation / Morphologies et Fonctions

JOUR 2

IV. Étude de cas

- Traitements Préventifs – Curatifs
- Réglementation

JOUR 3

V. Méthodologie

- Du repérage à l'élaboration du rapport ('État Relatif à la présence de Termites Rédaction du/des Rapport(s))

VI. Étude de cas

- Maison individuelle ou appartement (Rédaction du/des Rapport(s))

VII. Validation

Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE ÉNERGIE : (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) - SANS MENTION (arrêté du 16/06/2025)

DUREE 9 jours soit 63 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les spécificités liées au bâtiment (Thermie, Systèmes de chauffage, ECS, etc...)
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Préparer l'apprenant à la Certification de Personne (selon l'arrêté du 16/06/2025)
- Mise en situation des stagiaires en conditions réelles d'intervention
- Maîtriser l'ensemble des méthodes de repérage dans le respect des normes et des règles de sécurité
- Apprendre à utiliser les matériels de façon adaptée
- Collecter les bonnes informations en fonctions des différents diagnostics
- Élaborer les rapports

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle et dans une habitation (appartement ou maison) pour la journée terrain
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
Ateliers pédagogiques
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel (Liciel)
Matériel dédié au métier diagnostiqueur immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). Un repêchage possible
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 15,1/20$**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

- Langue française - Comprendre, lire et écrire
- Mathématiques - Notions de base
- Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification
 - o Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans (tous métier confondus) et d'un titre professionnel de Niveau 5* dans le domaine du diagnostic immobilier
*Passage devant le jury pour l'obtention de ce titre
- Ou
 - o Apporter la preuve par tous moyen d'une expérience professionnelle de 3 ans d'agent de maitrise ou technicien en bâtiment
- Ou
 - o Détenir un BAC + 2 dans le domaine du bâtiment

PUBLIC

- Se référencer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification
 - Toute personne majeure, disposant au minimum de 3 ans d'expérience professionnelles tous métiers confondus

MODULE ÉNERGIE : (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) - SANS MENTION (arrêté du 16/06/2025)

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

- JOUR 1** I. **Cadre général**
- JOUR 2**
- JOUR 3**
- JOUR 4**
- JOUR 5** II. **Méthodologie de réalisation des DPE vente, location autres qu'à usage principal d'habitation et rappel du périmètre du DPE sans mention**
- Méthodologie de réalisation des DPE : Méthode 3CL, Méthode Factures, Types de rapports
- III. **Principes de la thermique appliqués au DPE**
- 3 modes de transfert de la chaleur : conduction, convection, rayonnement
 - Déperditions par les parois : Les isolants, le DJU, l'effersivité, la differsivité et l'inertie thermique
- IV. **Déperditions énergétiques de bâtiment**
- Répartition des déperditions thermiques
 - Enveloppes extérieures : Plafonds, Planchers, Murs, Ponts Thermiques, Fenêtres, Volets
 - Déperditions par renouvellement d'air
 - Les équipements de chauffage, ECS et climatisation, ventilation et maintenance
 - La régularisation, les nouvelles technologies
- V. **Modèle et méthode de réalisation du DPE**
- Étude de cas et élaboration des rapports avec l'utilisation d'un logiciel métier
- VI. **Validation**
- Partie théorique – Évaluation des acquis par le biais de questions à choix multiples (QCM)
- Les généralités du bâtiment :**
- Typologie du bâtiment
 - Caractéristiques locales
 - Spécificité des bâtiments construits avant 1948
 - Pathologie du bâtiment

- JOUR 1** I. **Exercices Pratiques en salle**
- JOUR 2**
- JOUR 3**
- Cas pratiques : Type de bien : Appartement, Maison individuelle, Tertiaire (Bureau, etc)
 - Mission de diagnostic : Énergie sans Mention
 - Méthode : 3CL ou sur relevés d'énergie (sur factures)
 - Outils/Mesures : Liciel
 - Organisation du repérage et mise en application de la formation Théorique
 - Partage des connaissances sous forme de Questions/Réponses
- II. **Validation**
- Partie Pratique- Exercice
 - Élaboration du Rapport (en salle) selon le Type de Mission réalisée
- III. **Débriefing- Pratique**
- Correction et Questions- Réponses

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1 I.

Intervention sur site

- Type de bien : Appartement, Maison individuelle, selon disponibilité
- Mission de diagnostic : Énergie sans Mention
- Méthode
- Outils/Mesures
- Organisation du repérage et mise en application de la formation théorique
- Partage des connaissances sous forme de Questions/Réponses

II.

Validation

- Partie Pratique
- Élaboration du rapport

III.

Débriefing - Pratique

MODULE ELECTRICITE : DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE DANS LES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION (selon l'arrêté du 01/07/2024)

DUREE 4 jours soit 28 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les risques liés au danger Electrique
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Préparer l'apprenant à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 10/20$**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

- Langue française- Comprendre, lire et écrire
- Mathématiques- Notions de base
- Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Cadre général

- Le diagnostic des installations électriques
- L'Arrêté du 28 septembre 2017
- La Norme NF C 16 600 (non obligatoire d'application)

JOUR 2

II. Lois générales de l'électricité

- Historique de l'électricité, notion d'électricité, notion de terre
- Protection et sécurité des locaux contenant une baignoire ou une douche
- Le matériel électrique

JOUR 3

III. Grille de contrôle de l'installation électrique

- Codifications des points de contrôle
- Liste des points à examiner
 - 1- AGCP
 - 2- Dispositif de protection différentielle approprié aux conditions de la mise à la terre
 - 3- Dispositif de protection contre les surintensités
 - 4- Conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
 - 5- Protection des conducteurs : risques de contacts directs
 - 6- Absence de matériels vétustes

JOUR 4

P- Installations Particulières - IC Informations Complémentaires

IV. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation électrique

- Essais et Mesures des Appareils
- Élaboration du Rapport

V. Exercices pratiques sur table

- Maison Individuelle ou Appartement

Validation Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à Choix Multiples (QCM)

MODULE HABILITATION ELECTRIQUE BEV (BASSE TENSION, ESSAIS ET VERIFICATION) selon Norme NF C 18-510

DUREE 1 jour soit 7 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les risques liés au danger Électrique
- Savoir travailler en sécurité
- Être Habilitable BEV

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq$ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Le cadre général

- Réglementation
 - Code du Travail
- Rappels sur l'Électricité
 - Notions Élémentaires
 - Les Régimes de Neutre

II. L'Habilitation électrique

- Cadre Réglementaire (Norme NF C 18-510)
- Application et limite de l'Habilitation Électrique BEV

III. Électricité

- Les Dangers- Rappels
 - Électrocution, Électrisation, Brûlure, Incendie
- Les Règles de Sécurité
 - Présentation des EPI
 - Dispositif de vérification d'absence de tension (VAT)
- Mesures en sécurité
 - Méthodologie et essais
- Incident
 - Quelle ligne de conduite tenir en cas d'incident Électrique

IV. Validation

- Partie Théorique- Évaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)
- Partie Pratique- Mise en situation

DUREE 4 jours soit 28 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Savoir réaliser une mission et son rapport selon l'Arrêté du 01 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Élaborer un diagnostic en application de l'arrêté du 6 Avril 2007 modifié le 18 novembre 2013
- Être en mesure de présenter une étude de sécurité de l'installation privative de gaz
- Savoir informer les différents acteurs des anomalies relevées et susceptibles de porter atteinte à la sécurité des occupants
- Préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 10/20$**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

- I. Cadre général**
 - Principaux textes réglementaires, Méthodologie gaz
 - Préparation du diagnostic, Modèles de certificats de conformité
 - Établissement du rapport de visite et présentation des résultats
 - II Caractéristiques des gaz distribués
 - Origines du gaz, Les familles de gaz, La combustion du gaz
 - L'intoxication, Explosion
- II. Norme NF P 45-500**
 - Le matériel de l'opérateur de diagnostic
 - Les diverses installations intérieures, Technologie du matériel gaz, Tuyauteries fixes

JOUR 2

- III. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation de gaz**
 - Les points de contrôle C1 à C10
 - Les points de contrôle C13 à C28

JOUR 3

JOUR 4

- IV. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation de gaz**
 - Fonctionnement des appareils gaz D1, D2, D3, D4
 - Essais et Mesures des Appareils
 - Modèle de Rapport
- V. Etudes de cas**
 - Maison Individuelle ou Appartement alimentés en GAZ de Réseau ou Individuel
- VI. Validation**
Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les réglementations
- Être en mesure d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Savoir rédiger un rapport conforme au Décret du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application
- Se préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Echanges, exercices individuels et en groupes, repérage par visite terrain dans le cycle long lors de la journée TP
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 10/20$**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle selon l'arrêté du 01/07/2024

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment;
- Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante; – les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu d
- L'amiante jusqu'à leur interdiction;
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation;
- Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante

CONNAISSANCES PRATIQUES

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Maîtrise les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage;
- Sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité;
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation);
- Sait formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique;
- Sait fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination);
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

MODULE AMIANTE AVEC MENTION (arrêté du 01/07/2024)

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les réglementations
- Être en mesure d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Savoir rédiger un rapport conforme au Décret du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application
- Se préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique Support pédagogique par par voie numérique
Echanges, exercices individuels et en groupes, repérage par visite terrain dans le cycle long lors de la journée TP
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq$ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle selon l'arrêté du 01/07/2024

PRÉ-REQUIS

- Langue française- Comprendre, lire et écrire
- Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connaît les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en oeuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique et des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code, ainsi qu'aux obligations visées à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du code du travail et à l'estimation de la quantité de matériaux et produits identifiés comme contenant de l'amiante visée à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du même code ;
- Connaît les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

CONNAISSANCES PRATIQUES

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-22 et R. 1334-29-3 du code de la santé publique ;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage ; – sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation)
- Sait formuler et rédiger des conclusions conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ;
- Sait fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) ;
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués

MODULE CERTIFICATION - EN PARTENARIAT AVEC UN ORGANISME COFRAC**DUREE** 4 jours soit 28 heures - **DATES** nous consulter - **CERTIFICATEUR : Organisme COFRAC****OBJECTIFS**

- Passage des examens de certifications au centre de formation, en partenariat avec un organisme indépendant COFRAC.